



**APPEL A RÉFÉRENCEMENT
RÉGIONAL POUR
L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS
DE REPRISE/CESSION
D'ENTREPRISES**



Préambule

L'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC), établissement public territorial chargé de la mise en œuvre de la politique économique régionale, constitue l'outil stratégique de la Collectivité Territoriale de Corse en matière de développement économique.

Dans un contexte économique difficile, il est indispensable que les politiques publiques économiques soient réorientées en faveur du soutien à la croissance. L'ADEC est chargée de la mise en œuvre opérationnelle du plan régional en faveur de la reprise/cession d'entreprises, Corse-Transmission, en application de la délibération n°13/218 AC de l'Assemblée de Corse.

La reprise d'entreprise constitue un enjeu essentiel en termes de développement économique et d'aménagement du territoire car elle permet de maintenir de l'activité et de l'emploi. Accompagner les entreprises tout au long de leur projet de reprise, cession d'entreprises en s'appuyant sur un réseau de partenaires prestataires locaux qualifiés et opérationnels, tel est l'objectif du plan Corse Transmission.

A ce titre, l'ADEC lance un appel à référencement régional pour établir une liste des cabinets conseils qui permettra aux cédants comme aux repreneurs d'entreprises de bénéficier d'un accompagnement adapté pour la préparation de leur projet. Ces diagnostics, réalisés par des consultants professionnels, offriront aux futurs cédants comme au repreneur un état des lieux de l'entreprise à céder et des préconisations en vue de préparer la cession dans les meilleures conditions.

Une opération de cession ou d'acquisition d'une entreprise apparaît souvent comme un processus long et complexe. Le recours à un professionnel, à des spécialistes reconnus pour leur technicité est indispensable à chaque étape du projet, sur tous les aspects essentiels, à la fois financiers, juridiques, comptables ou patrimoniaux.

La Collectivité Territoriale de Corse (ADEC) a confié aux établissements consulaires, à titre de prestations de services, l'animation et le pré-diagnostic des demandes d'aides déposées dans le cadre du dispositif Corse-Transmission en faveur de la reprise-cession d'entreprises.

Les professionnels présentant une expertise reconnue en matière de reprise/cession d'entreprises peuvent se porter candidats au travers d'un dossier de candidature. Cet appel à référencement a pour but de désigner des prestataires susceptibles d'intervenir pour conduire une mission d'appui au conseil et à l'accompagnement des repreneurs et des cédants.

Les prestataires retenus figureront dans une liste d'experts techniques qualifiés qui sera proposée aux entreprises souhaitant bénéficier de conseils spécialisés et d'un accompagnement tout au long de leur projet de reprise-transmission d'entreprises. Cet appel à candidature permet de démultiplier les moyens, d'avoir le choix des intervenants, et d'assurer une présence sur l'ensemble du territoire.

Dans un premier temps, cette liste sera établie sur la période 2015-2016. Elle pourra éventuellement faire l'objet d'une prolongation de durée et être actualisée. Le choix et l'engagement du prestataire appartiendront à l'entreprise. Les prestataires intéressés devront décrire leur expérience (CV) et les moyens dont ils disposent pour répondre à cet appel à référencement.

Objet du présent appel à référencement

Cet appel à référencement régional a pour objectif l'identification de cabinets-conseils, de consultants, pouvant mener des missions de conseils, d'appui et d'accompagnement à la cession/reprise auprès des dirigeants (cédant ou repreneur), accompagnés par la Collectivité Territoriale de Corse au travers de l'ADEC.

Objectifs et finalités

Le consultant ou le cabinet de consultant devra respecter le présent cahier des charges, notamment au regard des chacune des étapes du processus de « Diagnostic / Accompagnement »:

- **Elaboration d'un diagnostic,**
- **Définition du plan d'actions,**
- **Accompagnement à la mise en œuvre du plan d'actions.**

L'évaluation-diagnostic et le recours à des conseils spécialisés doit conduire à une évaluation juste de la valeur de l'entreprise et à définir les différentes modalités de mises en œuvre de l'opération. L'évaluation-diagnostic ne peut être réalisés que par des cabinets-conseils qui seront référencés suite au présent appel à référencement.

1. Le diagnostic

Ce conseil permet de poser un diagnostic global des évaluations en-cours et à venir, de leur impact sur l'emploi et les compétences de l'entreprise, au regard des finalités poursuivies par la reprise/cession.

L'accompagnement permet de guider concrètement la mise en œuvre du plan d'action établi dans le cadre du diagnostic et du projet de reprise/cession. Il convient de noter que le consultant (ou le cabinet de consultant) ne pourra effectuer des prestations dont il aura été le prescripteur. A titre indicatif, la durée de l'accompagnement serait de 2 à 5 jours. Cette durée pourrait courir sur une période de 6 mois au maximum.

2. Accompagnement à la mise en œuvre du plan d'actions

Une synthèse est rédigée par le consultant à l'issue de l'accompagnement et remise à la direction de l'entreprise et aux partenaires institutionnels (ADEC, consulaires) qui suivent le projet. Sa structure est la suivante :

- Présentation et demande de l'entreprise (rappel du diagnostic)
- Déroulement de l'intervention (préconisations)
- Méthodes et outils mis en place créés ou adaptés (plan d'actions)
- Calendrier du plan d'action
- Mode de pilotage de l'accompagnement
- Synthèse de l'ingénierie du conseil externe spécialisé
- Synthèse de l'accompagnement

Cahier des charges

1. Le profil général du prestataire

La raison sociale,
Le SIRET,
Lettre de candidature,
L'effectif global de la structure,
Les secteurs d'interventions et/ ou domaine d'activité,
Les autres prestations proposées par le cabinet si elles existent.

2. Le contexte et les objectifs généraux de la prestation

La reformulation du projet,
L'expérience acquise en matière de reprise-transmission d'entreprises (préciser les typologies d'entreprises accompagnées),
Les CV des intervenants pressentis pour assurer la mission.

3. Déroulement de la prestation

Présentation et demande de l'entreprise (rappel du diagnostic),
Déroulement de l'intervention (plan de préconisation),
Méthodes et outils mis en place créés ou adaptés (plan d'actions),
Calendrier du plan d'action,
Mode de pilotage de l'accompagnement,
Les conditions de réussite du diagnostic.

4. Les ressources

Territoires d'intervention (à préciser),
La liste des intervenants proposés (noms, qualités, CV).

5. La proposition financière

Les prestataires proposeront un prix journée d'intervention.
Ce prix comprend les coûts d'intervention et de déplacement de consultants.
Seule seront prises en charges les journées d'intervention directe dans l'entreprise.

Modalités de sélection des prestataires :

Les prestataires seront sélectionnés au regard des critères suivants :

- Expérience d'intervention au sein des TPE/PME de Corse,
- Expérience en matière d'accompagnement à la reprise/cession d'entreprises, agréments,
- Expérience en matière d'accompagnement RH, gestion des compétences, formations,
- Capacité à intervenir sur un ou plusieurs territoires,
- Proposition financière.

L'ADEC se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues dans le cadre du présent appel à référencement.

Elle s'engage à garder confidentielles les propositions reçues.

Date de publication de l'appel à référencement le 1 octobre 2015.

Je soussigné(e), responsable de

 Numéro SIRET :date de création :
/...../.....

Adresse :

.....

Téléphone : Courriel :

.....

N° d'agrément : N° URSSAF :

.....

Les prestataires, cabinets conseils devront envoyer le dossier de candidature signé, précédé de la mention « certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des droits et obligations liés au présent appel à référencement et m'engage à les respecter dans leur intégralité ». Le représentant légal de la structure devra prendre connaissance du texte ci-dessous, le compléter, le dater, le signer et apposer un cachet officiel.

Je déclare avoir pris connaissance de l' « APPEL A REFERENCEMENT REGIONAL POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE REPRISE/CESSION D'ENTREPRISES » et en accepter sans conditions toutes les clauses.

Je demande à être inscrit sur la liste des prestataires, cabinets conseils pouvant intervenir dans le cadre du plan régional de soutien à la reprise/cession d'entreprises, Corse Transmission.
 Le choix du consultant étant laissé à la discrétion de l'entreprise.

Je m'engage à respecter les règles de déontologie de la profession de cabinet conseils notamment :

- Faire connaître mes méthodes d'intervention dès le début de ma prestation auprès de l'entreprise, de l'établissement consulaire, et le cas échéant le porteur de projet complémentaire (cédant si le porteur de projet est le repreneur).
- Le lancement de la prestation ne sera acté qu'après acceptation par le porteur de projet du devis qui sera établi.
- Respecter les clauses de confidentialité prévues par l'entreprise.

En fonction de la mission confiée par l'entreprise, je m'engage à effectuer un suivi de la réalisation des prestations et l'évaluation de l'accompagnement par la transmission des éléments suivants :

- Un devis qui comprendra le contenu prévisionnel de la prestation, le nombre de jours, le prix journalier,
- Une information régulière sur les principales étapes de l'intervention et les documents produits, ainsi que toutes informations qui permettraient d'évaluer la réalisation de l'expertise et de l'accompagnement spécialisé,

- Un diagnostic,
- Un plan d'actions précisant la viabilité économique et les perspectives de développement de l'entreprise,
- Synthèse de l'ingénierie du conseil externe spécialisé,
- Synthèse de l'accompagnement.

Tous ces éléments devront être envoyés concomitamment à l'entreprise, à l'ADEC et/ou l'établissement consulaire.

L'entreprise attendra que son dossier soit complet et validé avant de régler la facture qui sera présentée.

Les prestations seront assurées sur la base d'un prix par journée de prestation. Ce prix sera défini par le consultant dans le cadre de la réponse au présent appel à référencement.

Calendrier

- Dépôt du dossier au plus tard **le 15 novembre 2015 (cachet de la poste faisant foi)**,
- Les dossiers de candidatures sont à déposer par courrier à l'attention de
Monsieur le Président de l'ADEC
Immeuble le régent - 1 av. Eugène Macchini - 20000 Ajaccio
ou par Mail : florence.bonifaci@adec.corse.fr
- Téléchargement de l'appel à référencement sur le site de l'ADEC : www.adec.corse.fr

**Pour tout renseignement complémentaire, contacter l'ADEC,
Département Interventions Economiques, au 04 95 50 91 35.**